



**TRAIL**  
*School*

**CHARTRE  
ÉTHIQUE**

# SOMMAIRE

## I. PRÉAMBULE

## II. CHARTE TRAIL SCHOOL

A. ESPRIT SPORTIF  
& LES VALEURS DE TRAIL SCHOOL

B. RÈGLES DÉONTOLOGIQUES  
APPLICABLES AUX ACTEURS DE TRAIL  
SCHOOL

## III. PRINCIPES DIRECTEURS & PROJET PÉDAGOGIQUE

A. PRINCIPES DIRECTEURS

B. PROJET PÉDAGOGIQUE



# I. PRÉAMBULE

*Trail School* a été créé pour répondre à des enjeux bien précis :

- Le sport pour la réussite éducative et l'engagement citoyen de la jeunesse,
- Le sport pour la santé et le bien-être,
- Le sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité,
- Le sport au service du développement durable.

Notre structure rendra **l'accessibilité du trail à tous** (enfants & adultes) avec la pratique du running en pleine nature, ainsi que la mixité des groupes encadrés. Nous nous attacherons à l'éducation de notre sport et ses valeurs, les enjeux d'égalité et de développement durable.

Notre école se constitue d'une structure principale nommée « *Trail School* » et d'un réseau de sections situées **dans le bassin Grenoblois, à Thonon Les bains et à Volvic.**

Quelque soit la section, la pratique du Trail se fera sous cette chartre commune avec des règles précises et un code de conduite commun.

La charte de *Trail School* se résume à notre passion et nos valeurs. L'état d'esprit que nous souhaitons développer doit permettre à nos pratiquants une convergence vers des valeurs et des envies communes : pratiquer avec passion, nous amuser et contribuer à la préservation de l'environnement.

Nous nous y emploierons et agirons avec **bienveillance** et **passion** !

Cette présente charte devra être portée à la connaissance des intervenants sportifs (éducateurs, parents, structures, pratiquants, etc.). La participation aux animations sportifs impliquera leur adhésion aux principes de la charte.



## II. CHARTE ÉTHIQUE TRAIL SCHOOL

### A. ESPRIT SPORTIF & VALEURS DU PROJET

Notre action consiste à **initier** le public visé aux **pratiques du trail dans la nature** et à sensibiliser les coureurs à plusieurs thématiques autour du sport tel que cités dans le préambule.

Les valeurs de **Trail School** doivent être un levier pour favoriser l'intégration des enfants, la cohésion sociale, le « bien vivre » ensemble, la **réduction des inégalités sociales**, la **santé** (équilibre physique et mental) et **l'épanouissement**, et la **promotion du trail pour les personnes handicapées**.

Ces valeurs doivent être définies, propagées et défendues. C'est une responsabilité tant des pratiquants, que les encadrants. Pour diffuser, faire respecter et donner une portée à ces valeurs, chacun doit prendre conscience de la nécessité de les appliquer d'abord à soi-même.

#### Principe 1 : Avoir l'esprit Trail School, c'est :

- Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions sportives et publiques,
- Être honnête, intègre et loyal,
- Être respectueux des différences,
- Être engagé,
- Être solidaire, altruiste et fraternel,
- Être tolérant et faire preuve d'humilité
- Être respectueux de l'environnement.

#### Principe 2 : Les valeurs fondamentales de Trail School sont :

- D'être ouvert et accessible à tous,
- De favoriser l'égalité des chances et l'inclusion,
- De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs de Trail School,
- De refuser toute forme de discrimination.

#### Principe 3 : L'esprit sportif et les valeurs du sport doivent être enseignés, promus et défendus

- Avoir confiance en soi, en ses capacités, être fidèle à ses convictions, de conserver sa liberté de choix et de pensée sans nuire pour autant à celle des autres.
- Soigner son apparence, sa tenue, son langage ;
- Avoir une attitude, un langage et des paroles respectueuses des autres et de soi-même
- Ne pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi,

- Rester dans une logique loisir et non compétitive,
- Respecter les règles et le fair-play,
- Faire preuve d'écoute et de discipline,
- Coopérer et savoir travailler en équipe,
- Faire preuve de persévérance et d'ouverture d'esprit.

## **B. RÈGLES DÉONTOLOGIQUE APPLICABLES AUX ACTEURS DU PROJET**

Le respect des valeurs de Trail School suppose de permettre au plus grand nombre, en premier lieu les pratiquants, de **connaître et de comprendre ces valeurs**. La réalisation de cet objectif nécessite de dispenser des **actions de formation et pédagogiques** adéquates auprès des publics identifiés : enfants, écoliers, collégiens, lycéens, adultes, etc.

En cas de besoin, nous pourrions constituer un **comité de déontologie** chargé de veiller au respect des principes de la présente charte et de prendre lorsque les circonstances l'imposent les mesures adéquates qui devront autant que possible poursuivre un but pédagogique.

Ceux qui adhèrent à notre institution, et tous ceux qui l'encadrent, ont alors comme responsabilité partagée de contribuer à préserver les raisons, qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ou à encadrer. Cette responsabilité n'est pas seulement celle d'une institution, mais celle de tous les pratiquants, les éducateurs, les dirigeants et de façon plus générale toutes les personnes qui intègrent **Trail School**. L'exemplarité est fondamentale.

Faire du trail avec **Trail School**, quel que soit le niveau occupé des responsabilités au sein de notre organisation, suppose de se soumettre en toutes circonstances, pour soi-même et pour les autres, à nos règles éthiques et déontologiques.

### **Principe 1 : Se conformer aux règles de notre Charte**

- La loyauté et fair-play, en toutes circonstances,
- Favoriser l'égalité des chances et l'équité entre les participants,
- Les pratiquants doivent connaître les règles du jeu des animations et entraînements mis en place, condition indispensable pour s'y conformer,
- L'enseignement des règles doit être une préoccupation constante des encadrants et pratiquants, tout au long de l'exercice.

### **Principe 2 : Respecter tous les acteurs**

- Pratiquants, encadrants, organisateurs, parents,
- Pas d'esprit de compétition si ce n'est qu'envers soi-même,

- ☑ Adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux,
- ☑ Instituer des protocoles lors des séances incitant à la courtoisie et permettant la mise en valeur du rôle de chacun.

### **Principe 3 : Se respecter soi-même**

- ☑ Avoir confiance en soi, en ses capacités, être fidèle à ses convictions, de conservera liberté de choix et de pensée sans nuire pour autant à celle des autres,
- ☑ Faire preuve de laïcité,  
Soigner son apparence, sa tenue, son langage,
- ☑ Ne pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi,
- ☑ Rester dans une logique loisir, non compétitive.

### **Principe 4 : Respecter les décisions des encadrants**

- ☑ Il peut commettre des erreurs d'appréciation qui doivent être admises comme des aléas du jeu. Celles-ci ne doivent pas être discutées et ne doivent jamais donner lieu à des réactions excessives, injurieuses ou violentes.
- ☑ Toutes réactions telles que citées ci-dessus, peuvent amener à l'exclusion du participant pour le bon déroulement de l'activité.

### **Principe 5 : S'interdire toute forme de violence et de tricherie**

- ☑ Les agressions verbales ou physiques, les provocations et les incitations à la violence,
- ☑ Les discriminations par rapport au sexe, aux capacités physiques, aux opinions religieuses ou politiques.

### **Principe 6 : Être maître de soi en toutes circonstances**

- ☑ Les pratiquants et encadrants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion,
- ☑ Le trail doit être pratiqué avec passion, sans donner lieu à des comportements excessifs.

# III. PRINCIPES DIRECTEURS & PROJET PÉDAGOGIQUE

## A. PRINCIPES DIRECTEURS

### **Principe 1 : Favoriser la pratique du trail pour tous de façon conviviale**

☑ Quel que soit le sexe, l'origine, ses caractéristiques physiques, ou un éventuel handicap, l'appartenance à une religion, les enfants doivent apprendre tout en s'amusant et en faisant preuve de respect.

### **Principe 2 : Trail School contribue à la protection de l'environnement & au développement durable**

☑ Prendre en compte l'environnement à toutes les étapes de la planification à la réalisation de la séance et l'utilisation du matériel (plastique...)

☑ Penser écologie : promouvoir la « sobriété énergétique par exemple, éviter les déplacements polluants, transports éco responsables, proposer des animations en faveur du développement durable ainsi que de la biodiversité.

☑ Protéger et valoriser les lieux de pratique du sport.

☑ Sensibiliser tous les pratiquants aux enjeux de protection de l'environnement, du développement durable et de la transition

### **Principe 3 : Trail School s'appuie sur un réseau en phase avec notre charte.**

☑ Nous sommes une association non lucrative qui s'appuie sur plusieurs sections à l'intérieur de Trail School et des partenaires extérieurs (magasins bio/locaux, marques sportives & nutrition, équipementiers, artisans/agriculteurs etc.), communes, entreprises, associations, éducations nationales, refuges/auberges...

☑ Un réseau qui partage des valeurs communes inscrites dans la présente Charte.

### **Principe 4 : Proposer des solutions innovantes & créatives pour diffuser nos valeurs**

☑ Animation et moyens en faveur de l'écosystème et du développement

☑ durable Equipements des enfants,

☑ Nutrition : apprendre « le bien manger » et promouvoir la consommation de produits frais et locaux ; apprendre à s'hydrater,

☑ Agir avec la médecine du sport, intervention de professionnel de la santé

☑ Sensibiliser les enfants aux valeurs du sport pour la santé et le bien-être

- ☑ Associer notre projet à des missions et découvertes locales (stages, matinée découvertes) pour rappeler l'importance de notre société et ses acteurs locaux français : lien avec des coopératives, des artisans de la
  - ☑ Animation via des programmes de terrain dans les milieux naturels (montagnes, chemins, forêts, mer, lac, etc...)
  - ☑ S'appuyer sur les médias / sponsors pour mettre en évidence l'importance de pratiquer le Trail chez les enfants et son rôle dans la fonction sociale et éducatives.
  - ☑ Diffuser la notion de « Courir solidaire » en faveur d'une juste cause (Cancer, etc.).
  - ☑ Redonner goût à l'activité physique à travers une expérimentation avec des académies (écoles volontaires par exemple) pour lutter contre le phénomène de sédentarisation qui se développe de plus en plus (addiction aux écrans...).

### **Principe 5 : Respect de notre identité & de notre image de marque.**

- ☑ Chaque section devra respecter les codes de Trail School
- ☑ Respecter notre sigle, nos moyens de communication et l'utilisation des différents visuels propres à Trail-School.
- ☑ Respecter notre stratégie de communication (réseaux sociaux, sites internet, etc.) ou une position, nous nous exprimons d'une seule voix, comme une seule marque au service de chacun et de notre réseau.

### **Principe 6 : La compétence, un fondement**

- ☑ Nous cherchons à nous entourer de coachs diplômés et expérimentés dans le trail et dans l'encadrement.
- ☑ Les intervenants extérieurs (nutritionnistes, kiné du sport, naturopathe, etc..) sont des professionnels reconnus.



- Diffuser la notion de « Courir solidaire » en faveur d'une juste cause (Cancer, etc.).
- Redonner gout à l'activité physique à travers une expérimentation avec des académies (écoles volontaires par exemple) pour lutter contre le phénomène de sédentarisation qui se développe de plus en plus (addiction aux écrans...).

### **Principe 5 : Respect de notre identité & de notre image de marque.**

- Chaque section devra respecter les codes de Trail School
- Respecter notre sigle, nos moyens de communication et l'utilisation des différents visuels propres à Trail-School.
- Respecter notre stratégie de communication (réseaux sociaux, sites internet, etc.) ou une position, nous nous exprimons d'une seule voix, comme une seule marque au service de chacun et de notre réseau.

### **Principe 6 : La compétence, un fondement**

- Nous cherchons à nous entourer de coaches diplômés et expérimentés dans le trail et dans l'encadrement.
- Les intervenants extérieurs (nutritionnistes, kiné du sport, naturopathe, etc..) sont des professionnels reconnus.

### **B. PROJET PÉDAGOGIQUE**

- Intervention en semaine & vacances scolaires. Séances ou stages (plusieurs jours) ou mini stage (les Week-end).
- Voir le document « *Projet pédagogique* » pour plus de détails sur le fonctionnement de notre structure, les pratiques, les valeurs et les objectifs éducatifs de Trail-School.

